



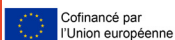
LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

Les **ACTEURS DE L'EMPLOI** dans les territoires

DÉCEMBRE
2024



Financeurs principaux



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
L'égalité
du territoire
Préambule



BANQUE des
TERRITOIRES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
L'égalité
du territoire
Préambule



BANQUE des
TERRITOIRES



Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF



RÉGIONS
DE FRANCE



ESS
France

Pilotes nationaux

Les acteurs de l'emploi dans les territoires

A l'instar du monde associatif, le secteur du sport n'échappe pas au processus de professionnalisation. La complexification du contexte socio-économique, la diversification des acteurs intervenant dans le champ sportif, la multiplication des exigences en matière de pratiques sont autant d'éléments qui ont conduit les associations sportives à se structurer et se développer en s'adaptant à ces nouvelles contraintes.

Afin de répondre à ces évolutions, la professionnalisation du secteur est devenue inéluctable. L'engagement des bénévoles reste important mais plus éphémère dans le temps, avec la nécessité d'avoir des compétences et disponibilités plus importantes, diverses. Même si la professionnalisation ne se limite pas au recours de l'emploi ; faire appel à ces salariés soulage l'engagement des bénévoles.

La volonté de développer sa structure ou le manque de bénévoles impliquent de faire appel à des professionnels. Recruter des salariés nécessite, outre le financement du poste, d'assumer la fonction employeur, dans la phase de recrutement puis dans la gestion du salarié.

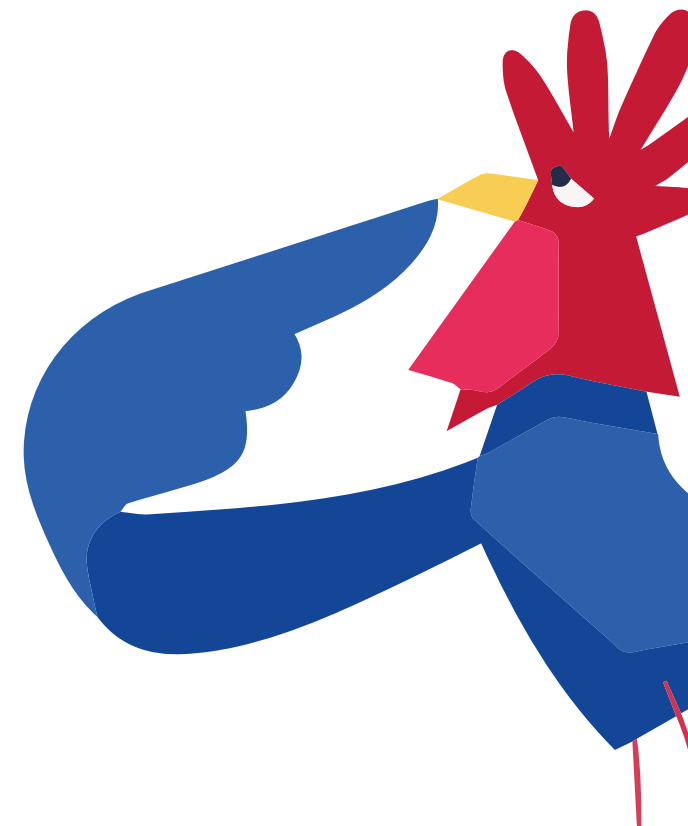
Cette fiche a vocation à répertorier (de manière non-exhaustive) les principaux interlocuteurs auxquels peuvent s'adresser les associations sportives employeuses en fonction de leurs besoins. Ces différents interlocuteurs représentent des acteurs ressources dans les territoires pour accompagner les associations dans la création, la gestion et la pérennisation des emplois.

Un tel accompagnement favorise un recrutement efficace, le développement des compétences des salariés, et peut permettre l'accès à des aides financières, renforçant ainsi la pérennité et la croissance de l'association.

Certains interlocuteurs spécifiques à chaque territoire, non présentés dans ce document, peuvent compléter ce panorama.

Cette fiche s'appuie sur la « Cartographie des acteurs clés sur la thématique RH » du dossier thématique « Fonction employeur et ressources humaines », réalisé par l'Avise et le Centre de Ressources DLA Environnement.

CLIQUEZ SUR LE NOM DES ACTEURS POUR ACCÉDER À LEUR DESCRIPTION DÉTAILLÉE !




J'AI BESOIN MES INTERLOCUTEURS	Trouver de l'information et être orienté	Créer des conditions favorables à une embauche et à une bonne gestion de l'emploi	Evaluer le coût d'un emploi et rechercher des financements	Recruter, réaliser les démarches à l'embauche et respecter les obligations légales	Trouver un appui dans la gestion des ressources humaines et la fonction employeur	Trouver un appui pour développer et consolider mon associatio (activités, finances, emplois)	Mutualiser l'emploi sur mon territoire
Les acteurs du mouvement sportif	✗	✗	✗	✗			✗
Les réseaux associatifs	✗	✗		✗		✗	✗
Les acteurs de l'accompagnement		✗	✗			✗	✗
Les établissements publics				✗			
Les structures déconcentrées de l'Etat			✗				
Les acteurs du dialogue social			✗	✗	✗		
Les acteurs de la formation					✗		
Les organismes privés chargés de missions de service publics				✗			✗

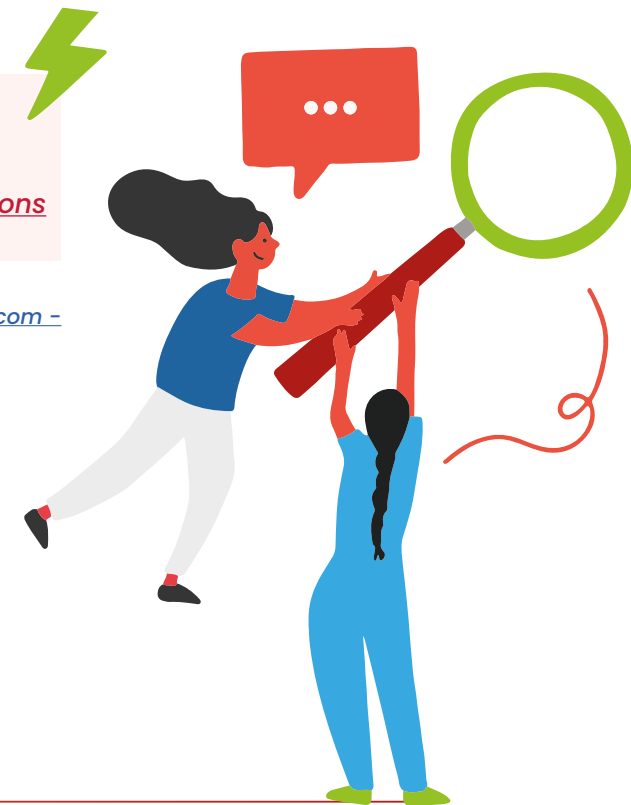
J'ai besoin de ... Trouver de l'information et être orienté.

Recruter pour une association sportive peut être un défi, mais avec les bonnes stratégies et ressources, cela peut être facilité.

Voici quelques acteurs/ressources pour vous orienter et trouver l'information nécessaire:

- Le CDOS/CROS/CTOS (Comité Olympique et Sportif)
- Guid'Asso
- Ma Fédération
- Les dispositifs de l'Etat au service des associations : les Maisons des Associations (MDA), les Missions d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA), les Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA).

 Le site internet du Centre de Ressources DLA Sport : - crdl-sport.franceolympique.com -



J'ai besoin de ... Créer des conditions favorables à une embauche et à une bonne gestion de l'emploi

Ma structure **n'est pas encore employeuse**, je souhaite un premier avis ou j'ai des questions précises à poser :

Prendre contact avec ces différents interlocuteurs vous permettra de mieux comprendre les implications de l'embauche, de répondre à toutes vos questions et de préparer votre club à devenir un employeur dans les meilleures conditions possibles.

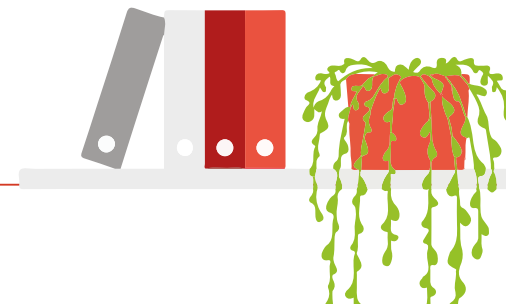
- Le **CDOS/CROS/CTOS** (Comité Olympique et Sportif)
- **Guid'Asso**
- Ma **Fédération**
- le **SDJES** (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).
- Des experts comptables

Ma structure **est employeuse** et je souhaite un accompagnement approfondi sur une problématique (développer mes activités, faire évoluer le projet associatif, gérer l'emploi, repenser l'organisation de ma structure, etc.) :

- Le **DLA** (Dispositif Local d'Accompagnement)
- Les consultants spécialisés en gestion et développement associatif
- Les experts en Ressources Humaines



Autodiagnostic - « [Mon club et l'emploi : quelles bases pour l'avenir ?](#) »
Outil - « [Un emploi pour quoi ?](#) »



J'ai besoin de ... Evaluer le coût d'un emploi et rechercher des financements

Évaluer le coût de l'emploi et rechercher des financements sont cruciaux pour la stabilité et le développement des clubs sportifs. Cela permet de gérer les ressources, respecter les obligations légales, et financer la croissance du club, tout en soutenant sa mission sociale.

- Je souhaite **avoir des informations** sur les aides disponibles dans ma région et **trouver un appui** pour évaluer la viabilité de mon projet de création d'emploi :

→ Le **CDOS/CROS/CTOS** (Comité Olympique et Sportif)

- Je souhaite avoir recours à **un dispositif d'aide à l'emploi** :

- Faire une demande de financement d'emploi par **l'ANS** (Agence Nationale du Sport), la **DRAJES** (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) ou le **SDJES** (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).
- Faire une demande d'aide régionale ou départementale à l'emploi : le **Conseil régional de ma région** ou le **Conseil départemental de mon département**.
- Faire appel au pôle « Territoires » de sa fédération
- Contacter **France Travail** (anciennement Pôle emploi), en fonction de votre projet et des caractéristiques de l'emploi que vous souhaitez créer, des aides peuvent exister: aides aux postes FONJEP, Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), Parcours emploi compétences (PEC)
- Explorez également les aides proposées par les **CRESS**, les **collectivités locales**, ou **les fondations**.

- Je souhaite **connaître les aides disponibles** en cas de recrutement d'une personne **en situation de handicap** :

→ L'**AGEFIPH** (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées)

- Ma structure est employeuse et je souhaite un accompagnement approfondi sur la recherche de financement ou pour repenser le modèle économique de mon association :

→ Le **DLA** (Dispositif Local d'Accompagnement)



Outil – [« Outil de calcul du coût de l'emploi »](#), pour estimer le coût d'un emploi dans ma structure.
Outil – [« Dispositifs d'aide à l'emploi »](#)

J'ai besoin de ... Recruter, réaliser les démarches à l'embauche et respecter les obligations légales 1/2

- Rédiger **la fiche de poste** selon les besoins de l'association :

- Le [CDOS/CROS/CTOS](#) (Comité Olympique et Sportif)
- [Guid'Asso](#)
- Les [syndicats et organisations d'employeurs](#)



- ◇ Choisissez entre un contrat à durée déterminée (CDD), indéterminée (CDI) ou d'autres contrats spécifiques comme le contrat aidé.

- Trouver **un appui** dans les **démarches de recrutement** :

- [France Travail](#)



- ◇ Analysez les candidatures, menez les entretiens et choisissez le candidat le plus adapté. (Matrice de décision, notice recrutement)

- M'assurer du **respect des obligations légales** liées à la fonction employeur :

- Les [syndicats et organisations d'employeurs](#)



- ◇ Mettez en place les affichages légaux (sécurité, horaires, contacts d'urgence) dans les locaux de l'association. Affichage obligatoire
- ◇ Inscrivez le salarié dans votre registre unique du personnel.

- Bénéficier d'un appui dans les **démarches administratives** liées à l'embauche d'un salarié :

- [L'URSSAF](#) (ou un organisme tiers de confiance)



- ◇ La Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) est à effectuer auprès de l'URSSAF dans les 8 jours précédant l'embauche.
- ◇ Élaborer un contrat de travail écrit précisant les conditions d'emploi (salaire, horaires, missions).
- ◇ Organisez une visite médicale d'information et de prévention auprès de la médecine du travail



J'ai besoin de ... Recruter, réaliser les démarches à l'embauche et respecter les obligations légales 2/2

- Effectuer les démarches et trouver un appui dans la mise en œuvre des **régimes obligatoires de retraite complémentaire** et des **couvertures de protection sociales complémentaires** :

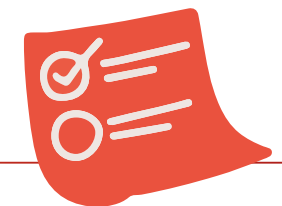
→ Les ***groupes de protection sociale***

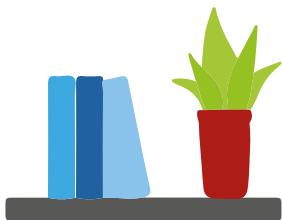
- ◇ Tous les salariés de l'association sont obligatoirement affiliés au régime de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO, qui regroupe l'Association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC) et l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (ARRCO). Les cotisations sont partagées entre l'employeur et le salarié.

- Effectuer les démarches et trouver un appui pour évaluer les **risques d'accident du travail et de maladies professionnelles** liés au poste proposé :

→ L'***assurance maladie et retraite de la sécurité sociale***

- ◇ Les salariés sont rattachés au régime général de la Sécurité sociale, qui prend en charge les risques liés à la maladie, à la maternité, à l'invalidité, au décès, ainsi qu'aux accidents du travail.
- ◇ L'association doit mettre à disposition de ses salariés une complémentaire santé collective, partiellement financée par l'employeur, pour couvrir les frais médicaux non remboursés par la Sécurité sociale.
- ◇ Certaines conventions collectives exigent la mise en place d'une assurance prévoyance afin de protéger contre des risques majeurs tels que l'incapacité, l'invalidité, et le décès.
- ◇ Les salariés cotisent également à l'assurance chômage, gérée par l'Unédic, ce qui leur assure une indemnisation en cas de perte d'emploi.





J'ai besoin de ... Trouver un appui dans la gestion des ressources humaines et la fonction employeur

Solliciter des ressources externes permet d'assurer une gestion efficace des RH, de respecter les obligations légales, et de soutenir le développement de l'association.

- Déléguer la **gestion de la paie** :

→ *Impact emploi*



- Trouver un appui juridique lié à la fonction employeur :

→ Les *syndicats et organisations d'employeurs*

→ Experts en ressources humaines (RH) : en proposant conseils personnalisés sur le recrutement, la gestion des contrats, la formation des employés, et la résolution de conflits.



- Financer la formation de mes salariés :

→ Les *opérateurs de compétences*

→ Les PC RH de l'AFDAS



Outil – « [L'organisation interne et la gestion des ressources humaines](#) »



J'ai besoin de ...

Trouver un appui pour développer et consolider mon association
(activités, finances, emplois)

- Se faire accompagner dans **le développement et la consolidation** de son association :

→ Le **DLA** (Dispositif Local d'Accompagnement)

→ **Guid'Asso**

- S'**informer sur les projets mis en œuvre par la fédération** au sein de sa discipline et de son territoire :

→ Ma **Fédération**



Etude – « [Les modèles économiques des clubs sportifs fédérés](#) »

Outil – « [Quels leviers de développement pour les associations sportives ?](#) »



J'ai besoin de ... Mutualiser l'emploi sur mon territoire

- Connaître **les groupements d'employeurs (GE)** présents sur mon territoire et trouver des informations sur ces derniers :

→ Les **CDOS/CROS/CTOS** (Comité Olympique et Sportif)

- Être accompagné pour **monter un groupement d'employeur** :

→ Le **DLA** (Dispositif Local d'Accompagnement)

- Bénéficier des **services d'un groupement d'employeurs** constitué :

→ **PSL** (Profession Sport et Loisirs)

→ **CRGE** (Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs).

Fiche - « [Les GE dans le sport](#) »

Fiche - « [La mutualisation dans le secteur sportif](#) »

Outil - « [L'organisation interne et la gestion des ressources humaines](#) »

Guide - « [Les groupements d'employeur du secteur non marchand](#) »

Guide - « [Accompagner les groupements d'employeurs non marchands](#) »



Fiche - « [Un accompagnement collectif en Centre - Val de Loire sur la mutualisation de l'emploi](#) »



Les acteurs du mouvement sportif Les CDOS, CROS, CTOS : Comités Olympiques et Sportifs 1/3

« Il résulte tant des textes législatifs que des statuts du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif), que les CROS/CDOS/CTOS constituent des structures déconcentrées du CNOSF et représentent ces derniers dans leur ressort

territorial. A ce titre, ils ont notamment pour mission de décliner, en tenant compte des spécificités locales, les orientations et les actions initiées par le CNOSF. »

Leurs missions :

- Participer à la diffusion des principes fondamentaux de l'Olympisme (lutte contre toute forme de discrimination, violence)
- Agir au sein de l'intérêt général et de la promotion du sport à destination de tous les publics en considérant les problématiques sociétales actuelles (environnement, numérique, développement durable...)
- Développer, promouvoir et protéger le mouvement olympique. Ils veillent également à la bonne utilisation des propriétés olympiques.
- Conduire des actions d'information, de communication, de formation, de soutien à la vie associative.
- Représenter le mouvement sportif dans son ensemble et défendre ses intérêts. Veiller à entretenir des relations harmonieuses avec les pouvoirs publics territoriaux (Etat, collectivités territoriales) et toute organisation œuvrant en faveur du développement du sport

Contacts :
[Annuaire des CDOS, CROS et CTOS](#)



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

← TABLE DES MATIÈRES





Les acteurs du mouvement sportif Les CDOS, CROS, CTOS : Comités Olympiques et Sportifs 2/3

ZOOM SUR LE CDOS MOSELLE ET LE DISPOSITIF IMPACT EMPLOI

C'est un dispositif qui a vocation à faciliter la fonction employeur.

Pour qui ?

→ Associations sportives employeuses de moins de 10 salariés

Qu'est-ce que c'est concrètement ?

→ L'accompagnement à la réalisation des bulletins de salaires et démarches obligatoires, à la mise en règle des obligations administratives de l'employeur et plus largement à la gestion des ressources humaines. Informations sur le droit du travail, la Convention Collective Nationale du Sport et les contrats de travail.



[Pour en savoir plus c'est ici.](#)

Ce dispositif est porté par de nombreux CROS et CDOS reconnu « tiers de confiance » par l'URSSAF. Renseignez vous auprès de ceux de votre territoire. »



Les acteurs du mouvement sportif Les CDOS, CROS, CTOS : Comités Olympiques et Sportifs 3/3

ZOOM SUR LE CDOS DE LA VIENNE ET LE LOGICIEL BASICOMPTA®

BasiCompta® est un logiciel de comptabilité développé par le CDOS de la Vienne, ayant pour but de simplifier le travail des trésoriers d'associations sportives. A l'heure actuelle, plus de cinquante CROS/CDOS/CTOS, ainsi que quelques fédérations dispensent des formations sur leur territoire à destination des associations souhaitant s'équiper de ce logiciel.

A qui s'adresse BasiCompta® ?

- Aux associations qui appartiennent aux différentes fédérations sportives,
- Et plus particulièrement aux dirigeants et trésoriers des associations sportives n'ayant pas ou peu de connaissances dans le domaine de la comptabilité.

Que peut-on faire avec BasiCompta® ?

- Saisir les pièces comptables très simplement. On retrouve les libellés propres aux associations sportives en quelques clics
- Bénéficier d'un journal permettant de visualiser, rechercher et modifier n'importe quelle pièce
- Editer automatiquement le compte de résultat au format Cerfa, nécessaire pour les demandes de subventions
- Editer automatiquement le bilan comptable de l'association
- Réaliser un suivi de sa comptabilité par action (tournoi, école de sport...)



Comment ça marche ?

- BasiCompta® est accessible en ligne, il ne nécessite pas d'installation particulière sur les ordinateurs. Seule une connexion internet est indispensable pour son utilisation.
- L'utilisation s'accompagne d'une formation obligatoire mise en place par votre CROS/CDOS/CTOS.

[Pour en savoir plus et se procurer BasiCompta®](#)

Les réseaux associatifs Les têtes de réseaux associatives

Les têtes de réseaux associatives dans le mouvement sportif sont constituées par les ligues et les comités régionaux, organes déconcentrés des fédérations sportives nationales. Certaines têtes de réseaux associatives sont particulièrement actives concernant la formation et l'emploi sur leur territoire et dans leur discipline.

Pour en savoir plus, contactez directement votre ligue ou comité régional.



Les réseaux associatifs Guide'Asso 1/2

Guid'Asso est un réseau national dédié au soutien de la vie associative locale, accessible à tous, basé sur le principe d'universalité.

Ce service de proximité, gratuit, s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux labellisés (associations, institutions, mairies, etc.) qui assurent diverses missions : accueil, orientation, information et accompagnement des associations locales et des porteurs de projets.

L'objectif final du réseau, tel que défini lors de sa création, est de permettre à chaque association, quelle que soit sa taille, de «trouver près de chez elle un lieu où obtenir des réponses à ses questions, se renforcer et, si possible, mutualiser des actions, grâce à un parcours d'accompagnement clair et visible»

SON FONCTIONNEMENT

Pour mieux coordonner le rôle des acteurs existants, Guid'Asso s'appuie sur un cadre national tout en collaborant avec les acteurs associatifs locaux pour conserver une certaine flexibilité.

Trois niveaux territoriaux ont été établis pour faciliter les échanges :

- **Au niveau national**, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) collabore étroitement avec Le Mouvement associatif pour co-animer le réseau. La DJEPVA valide et garantit le cadre commun, comme précisé dans l'instruction Guid'Asso d'avril 2022.
- **Au niveau régional**, le délégué régional à la vie associative (DRVA) travaille en partenariat avec Le Mouvement associatif régional. Ensemble, ils co-construisent le schéma territorial et supervisent sa mise en œuvre.
- **Au niveau départemental**, le délégué départemental à la vie associative (DDVA) s'associe aux partenaires associatifs désignés pour mobiliser les acteurs-clés de leur réseau.

Les réseaux associatifs Guide'Asso 2/2



LEURS MISSIONS

Sur le terrain, la mise en œuvre du réseau Guid'Asso s'articule autour de 4 labels distincts attribués aux structures pour soutenir les associations :

- **Guid'Asso Orientation** : Comme son nom l'indique, cette mission consiste à orienter les acteurs associatifs vers les interlocuteurs appropriés et à faciliter les mises en relation.
- **Guid'Asso Information** : Répond aux questions courantes des associations, que ce soit sur les outils disponibles (sites ressources, guides, fiches techniques) ou sur les démarches obligatoires (création, modification, immatriculation, dissolution, demande de subvention).
- **Guid'Asso Accompagnement Généraliste** : Offre un accompagnement individualisé aux associations ou porteurs de projets sur une période déterminée. Des formations gratuites pour les bénévoles peuvent également être mises en place.
- **Guid'Asso Accompagnement Spécialiste** : Fournit un soutien personnalisé à une structure associative sur une thématique spécifique (ex : sport), de manière durable et individualisée.

Contacts :
[Cartographie des Guid'asso](#)

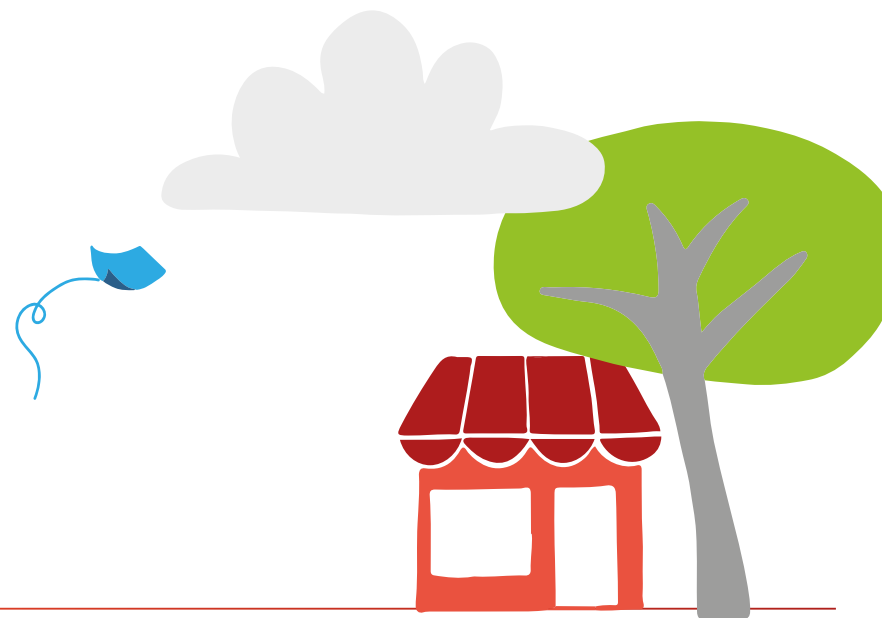
Les réseaux associatifs Les Maisons des Associations (MDA)

Les MDA sont des lieux de conseil et de formation pour les associations dans tous les aspects de la vie de leur structure : création, développement, difficultés rencontrées.

LEURS MISSIONS

- Soutenir l'émergence de projets associatifs
- Fournir un appui aux projets et à la fonction employeur
- Fournir un appui logistique aux associations à travers la mise à disposition de services, de salles de réunion, de domiciliation du siège social, etc.

Contacts :
[Réseau national des Maisons d'associations](#)



Les réseaux associatifs Les Missions d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA)

L'objectif des MAIA est de permettre aux associations d'identifier clairement à quels interlocuteurs s'adresser ; qu'il s'agisse des structures d'accueil et d'information des services de l'Etat, ou bien des centres de ressources à la vie associative, aussi bien privés que publics.

LEURS MISSIONS

- Coordination des différents centres de ressources.
- Information sur les différents centres de ressources.



Contacts :
[Plus d'informations sur les MAIA](#)

Les acteurs de l'accompagnement Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)

Le DLA a été créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, avec le soutien du Fond Social Européen, rapidement rejoints par le Mouvement associatif. Soutenu et financé au niveau territorial par de nombreuses collectivités locales, il est animé au niveau national par l'Avise. Les cibles prioritaires du DLA sont les associations employeuses de petite et moyenne taille.

Les structures sont accompagnées localement grâce à un réseau de 103 DLA départementaux et de 17 DLA régionaux, portés par des structures associatives aux compétences variées. Celles-ci sont également appuyées par des experts sectoriels et thématiques organisés au niveau national en Centres de ressources DLA : **Sport, IAE, Culture, Solidarités Santé, Environnement, Financement, Numérique.**

SES MISSIONS

- Accompagner le développement des structures d'utilité locale.
- Créer, consolider et développer des emplois.



Contacts :
[Site internet du DLA](#)



Les établissements publics France Travail

France Travail est un Etablissement public à caractère administratif (EPA), chargé de l'emploi en France. France Travail présente une interface recrutement, et une interface espace employeur contenant des informations sur les obligations des employeurs, la déclaration de l'embauche, le paiement des cotisations à la rupture du contrat de travail sont également mises à disposition.

SES MISSIONS (RELATIVES À L'AIDE À L'EMBAUCHE)

- Prospecter le marché du travail en allant au-devant des entreprises,
- Accompagner les demandeurs d'emploi souhaitant reprendre ou créer une entreprise,
- Aider les entreprises dans leurs recrutements



Contacts :
[Site internet de France Travail](#)

Les établissements publics Les missions locales

La mission locale est un espace d'intervention au sein duquel chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation

mais aussi sur le logement ou la santé.

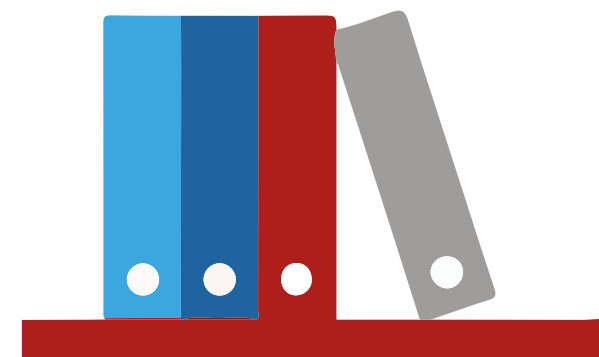
La mission locale joue un rôle d'intermédiaire entre l'employeur et le jeune.

LEURS MISSIONS

- Aide au recrutement.
- Accompagnement dans l'emploi.
- Valorisation des entreprises locales.



Contacts :
[Annuaire des missions locales](#)



Les établissements publics Les Maisons de l'Emploi (MDE)

Les MDE sont sous la responsabilité des collectivités territoriales. Y sont réunis les membres du service public de l'emploi (Directe, Pôle emploi) ainsi que d'autres organismes : AFPA (Association nationale pour la formation des adultes), Missions locales d'insertions (MLI), Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), Centres d'information et d'orientation (CIO), etc.

LEURS MISSIONS

- Contribuer au développement de l'emploi local
- Réduire les obstacles culturels ou sociaux dans l'accès à l'emploi
- Les MDE peuvent être amenées à porter des plateformes RH, des centres de ressources formation ou des bases de données de l'emploi sur le territoire.



Contacts :
[Annuaire des Maisons de l'Emploi](#)



Les structures déconcentrées de l'Etat

Les DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)

Les DRAJES fédèrent différents services de l'état dont l'objectif commun est de renforcer le lien social. Elles ont vocation à faciliter l'accès de tous aux activités sportives et aux loisirs éducatifs dans une logique de promotion sociale.

LEURS MISSIONS

- Jeunesse et vie associative
- Sport et développement des pratiques
- Certifications, qualifications, emploi



Contacts :
[Portail des DRAJES](#)

Les structures déconcentrées de l'Etat

Les SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)

Les SDJES, placé sous la tutelle du directeur de l'académie et du préfet de la région, est chargé d'animer et de coordonner les politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sport et d'engagement civique.

L'objectif étant de « contribuer au développement des conditions d'un « bien vivre ensemble » en associant, dans une

logique territoriale, les politiques publiques identifiées par domaine (sport, vie associative, éducation populaire...) et par population (jeunes, familles, femmes, quartiers...).

Le SDJES est garant de l'attribution et la répartition de l'enveloppe du PST de l'Agence Nationale du Sport sur son territoire au bénéfice des associations sportives

Contacts :
[Annuaire des SDJES](#)



Les acteurs du dialogue social Les syndicats et organisations d'employeurs

Il existe 3 organisations syndicales représentatives dans la branche du sport. Elles participent à l'organisation de la défense des salariés des clubs et entreprises sportives, y compris les sportifs professionnels

PRINCIPAUX SYNDICATS

- ◇ Confédération Française Démocratique du travail (CFDT)
- ◇ Confédération Générale du Travail (CGT)
- ◇ Force ouvrière (FO)
- ◇ Syndicat National de l'Éducation Physique SNEP-FSU

LEURS MISSIONS

- Conseil juridique auprès des clubs employeurs.
- Assistance et appui aux clubs employeurs sur la législation et la réglementation (convention collective, contrat de travail, temps de travail, rupture du contrat, formation professionnelle des salariés, etc).

PRINCIPALES ORGANISATIONS PATRONALES

- ◇ CoSMoS (Conseil Social du Mouvement Sportif),
- ◇ Héxopée
- ◇ FNEAPL (syndicat national des employeurs du sport et des loisirs. Fitness, Plein air et Indoor)

LEURS MISSIONS

- Conseil juridique auprès des clubs employeurs.
- Assistance et appui aux clubs employeurs sur la législation et la réglementation (convention collective, contrat de travail, temps de travail, rupture du contrat, formation professionnelle des salariés, etc)

Contacts :
[Site du CoSMoS](#)
[Site de FNEAPL](#)
[Site d'Hexopée](#)



Les acteurs du dialogue social Les groupes de protection sociale

Un groupe de protection sociale (GPS) est un ensemble d'organismes, créé, piloté et contrôlé par les partenaires sociaux.

LEURS MISSIONS

- Mise en œuvre des régimes obligatoires de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO.
- Mise en œuvre des couvertures de protection sociales complémentaire dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise ou dans le cadre de contrats individuels.

UN EXEMPLE

Chorum-CIDES : La mutuelle du groupe Malakoff Médéric a créé CIDES, Chorum Initiative pour le Développement de l'Economie Sociale, son centre de ressources et d'action pour le développement de l'emploi de qualité dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Contacts :

[Information sur les Groupes de protection sociale](#)

Les acteurs du dialogue social L'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées)

L'AGEFIPH est un organisme paritaire favorisant l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé. L'AGEFIPH collecte les contributions financières des entreprises d'au moins 20 salariés qui s'acquittent par ce moyen, en tout ou partie, de leur obligation d'employer des travailleurs-ses handicapé-e-s.

SES MISSIONS

- Favoriser le recrutement et l'intégration des personnes handicapées au sein des entreprises.
- Maintenir dans l'emploi des salariés devenus handicapés ou dont le handicap s'aggrave.
- Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une politique emploi-handicap.

Contacts :

[Site internet de l'AGEFIPH](#)



Les acteurs de la formation Les opérateurs de compétence

Agréés par l'état, les OPCO ont une gouvernance paritaire. Ils collectent les fonds de la formation professionnelle continue versés par les entreprises, gèrent ces fonds, conseillent les entreprises et salariés dans la mise en œuvre de projets de formation et prennent en charge les frais relatifs à ces projets. Depuis le 1er avril 2019, l'OPCO de la branche sport est l'AFDAS.

SES MISSIONS

- Contribuer au développement de la formation professionnelle continue
- Informer, sensibiliser et accompagner les entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle.
- Participer à l'identification des compétences et des qualifications mobilisables au sein de l'entreprise et à la définition des besoins collectifs au regard de la stratégie de l'entreprise, en prenant en compte les objectifs définis par les accords de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC).

Contacts :
[Site internet de l'Afdas](#)



Les acteurs de la formation Les organismes de formation

Les acteurs de la formation dans le sport sont essentiels pour orienter et faciliter l'accès à l'emploi dans ce secteur. Voici une synthèse des principaux acteurs et leurs rôles :

- ♦ **Fédérations sportives** : Elles encadrent les disciplines sportives, offrent des formations pour divers rôles (entraîneurs, arbitres) et facilitent l'accès à des offres d'emploi spécifiques.
- ♦ **Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS)** : Ces établissements publics forment des cadres sportifs et proposent des formations diplômantes (BPJEPS, DEJEPS, etc.), tout en aidant à l'insertion professionnelle.
- ♦ **Universités et instituts de formation** : ces acteurs offrent des cursus en STAPS et d'autres spécialités liées au sport, allant de la licence au doctorat, avec des débouchés importants dans le secteur.
- ♦ **Organismes de formation professionnelle** : ils proposent des formations continues et en alternance pour les métiers du sport, avec une forte employabilité.
- ♦ **Missions locales et France Travail** : ces institutions accompagnent les jeunes et demandeurs d'emploi vers les métiers du sport via des ateliers, stages, et programmes spécifiques.
- ♦ **Les DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)** : Elles habilitent les organismes de formation souhaitant mettre en œuvre des actions de formation, offrent des informations sur les dispositifs de formation et aident à l'insertion professionnelle.
- ♦ **Opérateurs de Compétences (OPCO)** : Gèrent les fonds de formation professionnelle continue pour les associations sportives, permettant une montée en compétences des salariés.
 - **L'OCPO AFDAS** proposant différentes solutions pour accompagner les entreprises dans le développement de la formation (évolution des salariés, montée et la structuration de leur organisation)

Ces acteurs fournissent une large gamme de ressources, de formations et de conseils pour les associations et les individus cherchant à se former et à trouver un emploi dans le domaine du sport.

Les organismes privés chargés de missions de service public L'URSSAF

Le réseau des Urssaf (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales) a pour principale mission de collecter les cotisations et contributions sociales. Sur son site, l'Urssaf présente un

panorama des exonérations et des aides à l'emploi. De manière générale, les Urssaf fournissent des informations sur les déclarations à effectuer, ainsi que sur les cotisations dont doivent s'acquitter les structures employeuses.

SES MISSIONS

- Collecte des cotisations et contributions sociales.
- Information, mise à disposition d'outils et accompagnement sur de nombreuses démarches administratives (service en ligne de chèque emploi associatif), dispositif Impact Emploi, logiciel permettant aux associations d'établir le bulletin de salaire et de fournir l'ensemble des déclarations sociales et fiscales de manière simplifiée).

Contacts :
[Pour trouver son Urssaf en ligne](#)

Les organismes privés chargés de missions de service public L'assurance maladie et retraite de la sécurité sociale

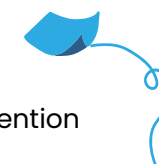
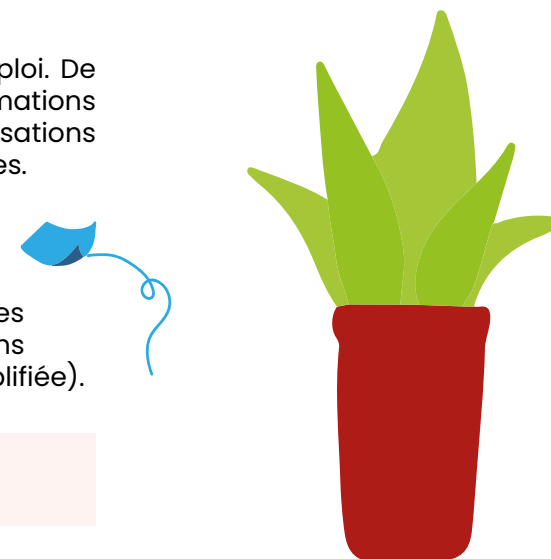
Les Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), la Caisse Régionale d'Assurance maladie d'Ile de France (CRAMIF) et les quatre Caisses Générales de la Sécurité Sociale (CGSS) dans les DOM apportent appui et conseil aux entreprises sur les moyens

techniques, organisationnels et humains à mettre en œuvre pour conduire leurs actions de prévention, avec sous certaines conditions des aides financières. Elles peuvent également aider à la mise en place de formations adaptées aux besoins.

SES MISSIONS

- Aider les entreprises à évaluer les risques d'accident du travail et de maladies professionnelles dans un but de prévention
- Apporter un soutien logistique et financier aux actions d'amélioration de la sécurité sur le lieu de travail.

Contacts :
[Liste des CARSAT en région](#)



Les organismes privés chargés de missions de service public PSL (Profession Sport et Loisirs)

Créé en 1989, le dispositif Sport et loisirs a pour objectif, via la création d'associations départementales, de prendre en charge la gestion des salariés et de les mettre à disposition des clubs sportifs en éprouvant le besoin. Profession Sport et Loisirs regroupe aujourd'hui 24 groupements d'employeurs.

SES MISSIONS

- Assister les clubs employeurs dans la création et la gestion d'emplois stable.
- Améliorer la qualité et la sécurité des pratiques, par l'exigence d'un encadrement qualifié.
- Observer et valoriser la filière professionnelle des métiers du sport et de l'animation.

Contacts :

[Site de la Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs](#)

Financeurs principaux



Pilotes nationaux



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

← TABLE DES MATIÈRES

